

LE JOUR, 1947  
9 Avril 1947

## LA CHAMBRE QUI S'EN VA ET CELLE QUI VIENT

Que cette Chambre s'en aille pour que nous ayons des élections générales à la fin de mai, au lieu que ce soit en juillet ou en août, cela paraît tout à fait normal.

Les derniers mois d'une Chambre sont toujours ingrats.

C'est une des raisons qui font qu'en Angleterre, où le climat parlementaire est cependant si favorable, la Chambre des Communes va rarement jusqu'à son terme.

Le moment arrive où le député risque de tenir compte d'avantage de l'électeur que de la nation, où l'intérêt général et le bien public sont mis en veilleuse au profit de la circonscription et de la clientèle électorale.

Alors il vaut mieux, sans qu'il faille évidemment tirer de là une règle, venir quelquefois à l'aide de la nature humaine et renvoyer les représentants du peuple devant ce qu'il est convenu d'appeler le peuple souverain.

La Chambre libanaise qui s'en va est peut-être la première qui depuis vingt ans ait eu un destin raisonnable. Elle a, malgré quelque inexpérience, rempli correctement et parfois bravement sa fonction et elle est dissoute dans des circonstances où il paraît naturel qu'une Chambre soit dissoute.

C'est un cas où la dissolution répond à l'esprit autant qu'aux dispositions de la loi constitutionnelle, où elle n'est pas le résultat d'arrière-pensées ténébreuses et où elle n'a rien de commun avec un acte de violence.

Quant à la Chambre qui succèdera à celle-ci, nous saurons d'ici six ou sept semaines ce qu'elle sera et ce qu'on pourra en attendre.

Nous croyons, malgré que la situation contraire ait prévalu faute de temps et de réflexion, que ce n'était pas un acte somptuaire d'augmenter d'une douzaine environ le nombre de députés.

D'abord parce que la population de ce pays est plus nombreuse qu'il y a dix ans et ensuite et surtout parce que les responsabilités du pouvoir législatif sont plus étendues.

Avant 1943 deux autorités légiféraient cumulativement au Liban, superposées l'une à l'autre.

Maintenant c'est une seule, et qui en un temps où il faut légiférer beaucoup, arrive difficilement à y suffire. C'est bien pourquoi tant de projets de loi se sont égarés si longtemps dans les dossiers poussiéreux des Commissions.

Pour exercer utilement le pouvoir législatif, il faut des législateurs en effet ; le travail ne se fait pas tout seul.

Une autre raison c'était d'avoir, derrière les vétérans, quelques jeunes hommes qualifiés et de mettre au service du nouveau Liban un plus grand nombre de forces libanaises. Car, de même que la Suisse vit heureuse et indépendante avec 22 cantons qui sont autant d'Etats (qui ont leur gouvernement propre et leur assemblée) de même c'était peut-être assurer plus de solidité au Liban et le livrer moins aux intrigues et aux controverses que de lui donner quelques représentants de plus.

Nous avons toujours pensé qu'il était un peu enfantin, en partant d'une moyenne admise dans les grands pays, de vouloir des assemblées politiques rigoureusement proportionnelles au chiffre de la population.

Il y a un minimum et un maximum qu'il faut accepter quelles que soient les dimensions de l'Etat. On ne peut pas donner par exemple à la Chine qui a 400 millions d'habitants une Assemblée quatre cents fois plus nombreuse que la libanaise ; ni à la République de St. Marin qui a 15.000 habitants une Chambre composée de deux députés ou de trois.

Ces notions un peu techniques échappent souvent à des citoyens qui ignorent certaines réalités et sous-estiment les nécessités de la vie courante.

Mais ce qui ne s'est pas fait cette fois se fera une autre fois. Il eut fallu de toute façon y penser plus tôt et peser à loisir les intérêts supérieurs et les forces de la nation.

Quoi qu'il en soit, la meilleure Chambre que pourra se donner le Liban c'est celle qui, en y fortifiant sans cesse le vouloir vivre en commun, lui donnera la paix au plus haut degré. Ce qui importe avant tout ce sont des élections paisibles, dans le civisme et dans l'ordre.

Nous ne devrions tous avoir dans ce domaine d'autre ambition, d'autre idéal que de cimenter la nation, de grouper ses forces loyales, et de faire un Liban indestructible.